

AR PREFECTURE

017-200041523-20210929-DEL85\_2021-DE  
Reçu le 11/10/2021



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

**PONS** cité  
médiévale



## CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE REVITALISATION CENTRE-BOURG PONS

Entre les soussignés :

- La **Commune de Pons** représentée par Jacky BOTTON, Maire, dûment habilité par délibération du Conseil municipal en date du XXX,  
Ci-après dénommée « commune de Pons » ;
- La **Communauté de Communes** représentée par Claude BELOT, Président, dûment habilité par délibération du Conseil de communauté De Haute-Saintonge en date du XXX,  
Ci-après dénommée « CC de Haute-Saintonge » ;

Et :

- la **Région Nouvelle-Aquitaine** représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président, dûment habilité par délibération n° en date du,  
Ci-après dénommée « la Région » ;

La Commune de Pons, la Communauté de Communes de Haute-Saintonge et la Région, ci-après dénommée(s) collectivement « les Parties ».

## Constats :

La commune de Pons, autrefois plateforme de commerce et siège de grosses industries et entreprises (Wesper, Colibri, Transports Renaud...) a connu une spirale de décrochage et de dévitalisation qui s'est accélérée avec une politique commerciale exclusivement tournée vers une zone d'activité excentrée.

- Un accroissement et une diversification des fragilités sociales :
  - Vieillesse de la population, augmentation de l'isolement
  - La paupérisation d'une frange de la population. Parmi les enfants de moins de 25 ans, 12,1 % vivent dans une famille sans aucun actif occupé.
  - Un fort taux de pauvreté : 18 % versus 13 % en Charente-Maritime.
  - Une montée en puissance de la monoparentalité (1 famille sur 3).
  - Une médiane des revenus fiscaux faible : 18 870 euros (21 000 euros pour les territoires de référence).
  - Pour 14 % d'allocataires les prestations représentent 100% de leurs revenus.
  - Le taux de bénéficiaires du RSA est de 4,7 %.

- La fragilisation du marché de l'emploi : perte sèche de 330 emplois entre 2011 et 2016.

460 habitants (sur une population totale de 4431 habitant) sont actuellement demandeurs d'emploi (catégorie A, B et C ; 504 toutes catégories confondues). Parmi eux, 50% sont indemnisés, 56 n'ont pas de diplômes ou de qualifications. 16% des jeunes de 15-24 ans sont ni en emploi ni en formation.

Les jeunes et les femmes sont davantage touchés par le chômage (l'écart est plus grand que dans les territoires de référence).

La population est très faiblement « qualifiée » par rapport aux moyennes locales (37% de non diplômés contre 30% localement et nationalement), qui contraste avec la tertiarisation progressive du marché de l'emploi.

- La fragilisation du marché immobilier et de l'offre résidentielle :
  - Desserrement de la production de logements au bénéfice des communes périphériques ;
  - Montée de la vacance résidentielle dans le centre-ville de Pons ;  
La Commune compte 363 logements vacants portant la part des logements vacants par rapport à l'ensemble des logements recensés sur la Commune à 13,8 %, alors qu'au niveau national elle est de 8,2 %.  
En 1968, la part des logements vacants sur la Commune était de 4,84 %, soit 81 logements vacants. Elle est en constante augmentation depuis (sources INSEE)  
Le comparatif des deux derniers recensements (2012/2017) fait apparaître cette progression sur les secteurs situés en centre-ville.
  - Dégradation du parc de logements, accroissement de l'habitat indigne ;
  - Faible proportion de logements sociaux ;

- Transformation progressive des vitrines en logements, privant l'hyper-centre de perspectives de développement commercial.

Pons est pourtant un bassin de vie doté d'un niveau d'équipements et de services élevé pour une commune de cette strate.

Le cadre de vie est de qualité avec un riche patrimoine historique et naturel (bords de Seugne et Soute, classés Natura 2000).

La commune est également bien située pour répondre à des besoins de mobilités (train, autoroute) pour l'installation d'actifs ou d'entreprises.

**Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :**

## **1- Objet :**

Face aux constats précédents la commune de Pons et la communauté de communes de Haute-Saintonge ont souhaité s'engager dans une dynamique importante de revitalisation.

La ville, avec ses équipements et services, est configurée pour une population de 5 à 6 000 habitants. Le projet évoqué ci-dessous est donc basé sur cet objectif qui permet de conforter le rôle de centralité de la commune tel qu'il est défini dans le schéma de cohérence territoriale de la Haute-Saintonge.

La revitalisation de la commune passera par la redynamisation de son coeur de ville et l'amélioration de la qualité de vie.

C'est également sur la base de ce projet que la ville a été retenue dans le cadre des « Petites villes de demain » de la Haute-Saintonge.

Par délibération du 12 avril 2019, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine a adopté un dispositif en faveur de la revitalisation des centres-bourgs en complément de ses politiques sectorielles mobilisables pour de tels projets. La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite ainsi mettre en œuvre un soutien spécifique en faveur des villes et bourgs (centres villes des villes centres des petits et moyens pôles urbains – INSEE) confrontées à des problématiques de dévitalisation manifestes.

Au regard de ces éléments, la présente convention-cadre vise à préciser les objectifs du soutien régional pour la future mise en œuvre du projet de revitalisation du centre-ville de Pons. Elle expose l'intention des parties de s'inscrire dans les orientations régionales adoptées pour conforter les fonctions de centralité de Pons et précise leurs engagements réciproques.

## 2- Le projet de revitalisation de Pons

### De nouveaux services et équipements

- Maison Communales des services et des associations

Ce projet initié en 2019 et retardé en raison du confinement sera réalisé sur le deuxième semestre 2021.

Il s'agit de la réhabilitation d'une vieille demeure située sur l'axe pénétrant reliant la gare au centre-ville. Cet axe était historiquement commerçant et ne compte à présent que trois vitrines encore en activité.

L'objectif de l'implantation de cet équipement est de redynamiser le secteur tout en assurant l'accessibilité à des activités et services. On trouvera en ces lieux :

- France Services (labellisée en octobre 2020)
  - Un accueil de loisirs sans hébergement (partenariat CAF)
  - Un pôle de soutien à la parentalité (partenariat CAF)
  - Des activités de l'école communautaire des arts de Haute-Saintonge
  - Des salles d'activités associatives.
- Un RAM (relais d'assistantes maternelles) sera également réalisé. L'agrément sera demandé à la commission de la CAF de juin 2021.
  - La Distillerie, pôle de création et d'animation culturelle

Pons ne disposait d'aucun équipement dédié à la culture.

Un site a été trouvé, il s'agit d'une ancienne distillerie, partiellement rénovée au début des années 2010, avec des financements croisés (état, région...) mais qui avait depuis été laissée partiellement à l'abandon.

Des aménagements ont été réalisés pour créer des caissons de répétition. Dans cette première partie, le bâtiment accueille déjà des concerts, de l'expression théâtrale, des scènes ouvertes, des résidences d'artistes (danse, chant, théâtre, musique) , des répétitions publiques, expositions...

En 2021 la réhabilitation du reste des bâtiments du site sera étudiée pour créer une salle de spectacles et diffusion mais aussi, progressivement, des ateliers d'arts (photo, poterie, peinture...) en fonction des besoins locaux.

### L'amélioration de l'offre en matière d'équipements de sports et de loisirs

- Un skate-park – Cet équipement est vivement attendu par une population relativement jeune qui actuellement se rend dans d'autres villes pour exercer sa passion (à Royan notamment). L'étude sera lancée en concertation avec ces jeunes en 2021 pour une réalisation sur l'exercice budgétaire 2023.
- La réhabilitation de la piscine – Des premiers travaux ont eu lieu pour stopper une fuite qui affectait le budget eau de la ville depuis près de 10 ans. Cependant des travaux importants restent à réaliser car le carrelage des bassins est devenu coupant et leur revêtement doit donc être rénové. De plus les vestiaires ne sont plus adaptés à l'usage. Les solutions techniques pour les bassins sont à l'étude et au chiffrage. La planification de la réalisation dépendra des contraintes que ces solutions imposeront ainsi que du coût. Mais elle est souhaitée pour 2022.
- La réhabilitation d'un gymnase qui n'a jamais été entretenu et pour lequel de gros travaux de mise hors d'eau et de sécurité électrique doivent être réalisés. Ces travaux sont prévus pour 2021 et 2022.

### Les entrées de ville et la mobilité

Deux axes entrants sont aujourd'hui dans un état qui affectent l'image de la ville :

- La gare – une lettre a été adressée par le maire de Pons à Alain ROUSSET, Président de la Région pour lui faire part du souhait de la Municipalité de travailler sur le réaménagement du parvis de la gare avec un travail sur le déplacement multimodal.

Le Président de Région a répondu en émettant un avis de principe favorable pour que la Région et la Commune puissent travailler sur ce dossier.

L'échéance pour ce projet ambitieux est espérée pour 2025.

- La place de l'Europe – elle constitue non seulement une entrée de ville, mais elle a également une fonction de gare routière avec le stationnement des cars pour le transport des élèves des établissements scolaires, dont le collège et le lycée, lequel a un accès direct sur cette place.

Une réalisation végétalisée est prévue dans ce secteur très minéral.

Un partenariat avec le lycée pourra être envisagé dans le cadre de chantiers-école, tel que cela est fait actuellement pour le parc de stationnement utilisé par les élèves et les enseignants du lycée.

Ce projet est programmé pour l'année 2023.

Dans le cadre de ces projets la commune souhaite travailler sur la valorisation et le développement des alternatives à la voiture individuelle, pour des raisons écologiques mais aussi sociales, compte tenu des éléments de diagnostics décrits précédemment.

#### La redynamisation commerciale

Selon l'étude de la CCI de 2015, le marché théorique global de la population de Pons représente 45 millions d'euros TTC. Le secteur alimentaire représente 24 % du montant total.

Les dépenses de la population touristique hébergée en camping ou hôtel pontois qui représentent les  $\frac{3}{4}$  de la capacité d'accueil seraient de l'ordre de 540 000 € (hors hébergement). Pons, cité médiévale bénéficie également d'une fréquentation touristique d'excursionnistes dont il n'est pas possible de mesurer les dépenses sur Pons.

La Municipalité, à son arrivée aux fonctions, a fait stopper les projets de développement de l'unique hypermarché de Pons situé sur la zone commerciale périphérique, en présentant un argumentaire complet à la commission départementale d'aménagement commercial.

Cette situation de monopole ne saurait être soutenue dans une commune comme celle-ci. Elle suscite l'évasion commerciale. Malheureusement, l'accent qui a été mis, pendant des années, avec des investissements d'infrastructures sur cette zone, avec le transfert d'activités de services initialement situés en centre-ville, a affecté les résultats du second hypermarché qui a fini par fermer. Cette fermeture laisse depuis 2 ans une friche au sein d'un quartier pavillonnaire de Pons. Arrêt du développement de la zone commerciale périphérique.

Les élus de Pons ont également fait échouer des projets de boulangeries-drive sur le même axe routier que la zone commerciale, afin de protéger les quatre boulangeries du centre-ville.

Afin de redynamiser le commerce de proximité, différentes actions ont été portées ou soutenues par la commune, chacune ayant rencontré un franc succès :

- La redynamisation des marchés du centre-ville. La Municipalité a mis en place différents actions visant à développer l'attractivité des marchés. Elle a également, en lien avec la fédération des agriculteurs Bio, créé un marché hebdomadaire Bio et vrac, en première partie de soirée.
- La création d'une vitrine des savoir-faire artisans locaux, en partenariat avec l'association des commerçants. Au sein de cette boutique située en coeur de ville et, pour le moment, louée par la ville, l'association gère ce dépôt vente animé par une personne qui assure également le secrétariat de l'association. Une belle réussite qui attire de plus en plus de pontois mais aussi des chalands hors-Pons, attiré par la qualité de l'offre et son accessibilité. L'expérience qui était prévue pour un an sera donc pérennisée.
- L'ouverture d'une boutique en coeur de ville pour vendre les trésors de la recyclerie de Pons (appelée « La Glanerie ») des meubles et objets collectés et qui appellent à une seconde vie. Là encore, au vu de son succès de l'opération sera pérennisée.
- La commune s'est portée acquéreur d'un local situé place de la République, un point stratégique du coeur de ville, face au Donjon, monument le plus visité par les touristes. L'objectif est d'installer en ce lieu une activité commerciale attractive, et d'éviter que d'autres potentiels acquéreurs n'y installent une activité de services ou, pire encore, ne le transforment en logements.
- La commune a également dressé des procès-verbaux pour deux bâtiments du centre-ville laissés à l'abandon et présentant des risques potentiels ou des nuisances pour le voisinage. A ce jour les propriétaires de deux d'entre eux ont fait le nécessaire et un des bâtiments a trouvé un locataire pour une activité commerciale.
- Les élus travaillent également avec l'association des commerçants pour identifier des porteurs de projets pour des commerces qui font défaut actuellement dans la ville. C'est ainsi que la commune a accompagné, après avoir identifié un artisan en quête d'une situation favorable, l'installation dans le coeur de ville d'un cordonnier.
- La commission extramunicipale ad hoc a travaillé tout au long de l'année 2020 à une nouvelle signalétique plus pertinente et lisible que l'actuelle. Compte tenu de son état et de la caducité des informations qu'elle porte, il est souhaité une réalisation dès 2021.

- Régulièrement la Municipalité fait appel aux propriétaires des vitrines fermées pour installer des vitrines éphémères. Cette action n'a eu à ce stade qu'un effet limité, les propriétaires étant plutôt réfractaires à ce genre de dispositif.

La commune a fait appel à la SEMPAT17 pour acquérir des locaux, les réhabiliter et les proposer de nouveau aux porteurs de projets commerciaux. Outre des vitrines dans des rues adjacentes à la rue commerçante principale, la commune souhaite que la SEMPAT17 s'empare de la friche laissée par Intermarché.

### L'activité et l'emploi

- Les emplois d'insertion

La Municipalité souhaite développer les chantiers d'insertion compte tenu du profil de bon nombre de personnes sans emploi à Pons.

- Elle soutient donc le chantier bâtiment en lui confiant la réhabilitation de la Distillerie , pôle de création et d'animation culturelles.

- Elle soutient également le développement de la recyclerie, la Glanerie, dont l'activité est au coeur des préoccupations environnementales en matière de traitement des déchets et de réduction de la production de carbone

- Un projet de régie municipale agricole va également voir le jour dès 2021 pour subvenir aux besoins de la restauration scolaire, et plus en fonction de la production.

- Les entreprises

La zone d'activité communautaire de Bonerme, proche de l'entrée d'autoroute est quasiment occupée en totalité. Il en est de même de la friche industrielle transformée par la CdC de Haute-Saintonge en zone communautaire La Corbonne.

Toutefois Pons a encore des possibilités à offrir à des entreprises sur l'axe en direction de Saintes (le secteur de Touvent). Il s'agit d'une ancienne zone industrielle, à proximité de la friche commerciale évoquée précédemment, avec des terrains et des bâtiments vacants.

D'une manière générale ce secteur desservi par la RD 137 souffre de la complexité de son accessibilité routière. Une demande d'étude a été adressée à la Direction départementale des Infrastructures en 2019 pour étude sur les solutions possibles pour cet axe départemental. Une réponse favorable à cette étude a été adressée par délégation du Président du Conseil départemental. Les premières conclusions devraient être transmises avant la fin du premier trimestre 2022 selon les derniers échanges avec la DDI17.



D'autres perspectives pourraient se présenter sur la RD 137, certaines entreprises présentes sur ce site souhaitant se séparer de terrains leur appartenant.

### L'habitat

En 2017, une convention signée avec ATEIS Habitat visait à accompagner les propriétaires pour obtenir des aides dans le cadre de l'OPAH. Le résultat n'a pas été à la hauteur de cet investissement et n'a pas permis d'améliorer significativement le parc immobilier privé du centre-ville.

Il est urgent de mener une politique incitatrice et en particulier sur le secteur cerclé par les rue des Eparades, Verdun, Pasteur, où des logements insalubres ont déjà été signalés. La SEMIS pourrait être intéressée pour certains bâtiments.

La commune a dressé des procès-verbaux pour mettre en demeure certains propriétaires. Mais devant les difficultés pour se loger, les locataires alertent rarement les institutions.

Les loyers du parc immobilier restant relativement élevés, la ville ne compte pas assez de logements sociaux pour satisfaire la demande, y compris de jeunes actifs. La faible offre actuelle est proposée par la SEMIS et par Habitat 17.

Dans le cadre d'une convention avec l'Etablissement Public Foncier qui arrive à terme en 2023, la Commune dispose d'un terrain, sur une entrée de ville, rue d'Archiac, sur lequel se situaient des logements sociaux Habitat 17 aujourd'hui détruits. Les élus ont sollicité en 2020 la SEMIS pour porter la réalisation d'un lotissement avec pour partie des logements sociaux et une étude pour la réalisation d'une MARPA.

Il y a urgence, compte tenu de l'échéance de la convention avec l'EPF.

### La rénovation énergétique

- Les bâtiments communaux

Les bâtiments qui abritent les services municipaux, comme ceux des établissements scolaires sont source de gaspillage énergétique en raison principalement de l'état des huisseries.

Priorité est donnée aux remplacement des huisseries des écoles. Le montant de ces travaux s'élève à plus de 840 000 euros. La commune seule ne saurait porter ces coûts. Des financements ont été sollicités pour réaliser cette opération auprès de l'Etat, de la Région et du département.

Des discussions avec la banque des territoires sont en cours pour financer le reste à charge.

La réalisation ne pouvant se faire que sur les périodes de congés scolaires, la première tranche pourrait intervenir dès les vacances de printemps 2021, en fonction des subventions obtenues.

Par ailleurs une réflexion est en cours afin de doter nos bâtiments scolaires de photovoltaïque en autoconsommation. Le CRER a été sollicité pour l'étude préalable.

- L'éclairage public

La commune s'est engagée, comme bon nombre d'autres, dans la réduction de sa consommation pour l'éclairage public. Pour compléter cette démarche, il est nécessaire de passer l'ensemble du réseau en LED.

Le chiffrage global de cette opération n'a pas encore été réalisé par le syndicat départemental d'électrification. La commune a toutefois souhaité cette transformation immédiate sur quelques sites (ronds-points et stade) particulièrement énergivores.

### Le patrimoine et le tourisme

- Les monuments historiques classés

En dehors de l'Hôpital des Pèlerins, rénové il y a une quinzaine d'années avec des financements d'Etat et de la Région, le patrimoine historique de Pons n'a pas été entretenu et a conduit, sur instructions de la DRAC à fermer les lieux emblématiques tels que le Château (monument classé), la Chapelle Saint Gilles (monument classé), le presbytère de l'église Saint Martin (monument inscrit).

Le Donjon a pu être maintenu ouvert aux visiteurs grâce aux travaux de réfection de l'étanchéité de la terrasse réalisés en 2019.

Après discussion avec la DRAC, l'ABD et les services de l'Etat, la commune a engagé en 2020 une étude programmatique des travaux pour le clos et el couvert sur trois monuments fermés.

Une réunion programmée en début d'année 2021 va permettre de trouver entre tous les partenaires l'ordre de priorités pour réaliser ces travaux qui devront être échelonnés sur plusieurs années compte tenu du montant colossal estimé : 2.8 millions d'euros HT.

### Le patrimoine naturel

La Municipalité a commencé un programme de valorisation de ses bords de Seugne avec des parcours botaniques, parcours santé, parcours culturels.

Le site de Marjolance est situé dans le zonage Natura 2000. C'est un site pollué qui constitue un véritable obstacle à cette valorisation.

Les échanges avec l'opératrice Natura 2000 et le syndicat de la Seugne ont conduit les élus à programmer une dépollution sur plusieurs années, qui devra débuter par un défrichage dès 2021 des ronces qui ont couvert les déchets entreposés là pendant des décennies. A la suite de cette opération une estimation plus précise des modalités techniques et des précautions à prendre pour le traitement des déchets collectés pourra être réalisée.

A savoir que la commune s'est engagée dans le programme européen Life Vison.

### **3- Gouvernance et pilotage**

Conscient que la revitalisation est un enjeu qui se construit sur le temps long et qui ne peut être atteint seul, la gouvernance sera appuyée par

Le pilotage du projet s'articule autour du comité de pilotage partenarial mis en place par le Maire de Pons. Il réunira l'ensemble des opérateurs et financeurs potentiels, au côté du représentant de l'Etat, de la Région Nouvelle Aquitaine et de la Communauté de Communes de Haute Saintonge.

Le Comité de pilotage valide les orientations, suit l'avancement et procède à l'évaluation partenariale du projet. Il se réunit de façon formelle une fois par an et autant que de besoin. En fonction des thématiques et de la nature des actions, des comités techniques sont mis en œuvre.

Par ailleurs, pour travailler sur ces dossiers, la Municipalité s'appuie sur dix commissions extramunicipales thématiques, dont une dédiée au budget de la ville et à l'évaluation des politiques municipales. Elles sont composées d'élus, d'habitants ayant fait acte de candidature mais aussi d'habitants tirés au sort sur les listes électorales, en fonction de leur bureau de vote pour assurer la représentativité de tous les quartiers et villages.

Ces commissions intègrent également des personnes qualifiées, morales ou physique en particulier :

- l'association des commerçants de Pons
- le club des entreprises de Pons et proximité
- l'association locale d'éducation populaire.

Ces commissions travaillent sur un programme pluriannuel d'investissement. A ce stade de leurs travaux, il peut déjà être mis en avant un calendrier prévisionnel des réalisations.

## **4- Axes stratégiques opérationnels : soutien du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine**

### **4.1 – Ingénierie interne et externe**

Les projets ci-dessus décrits nécessitent des compétences en ingénierie dont ne dispose par la commune dans ses effectifs.

### **Ingénierie interne :**

La ville souhaite donc recruter, avec l'aide de la Région, un/e chargé/e de mission développement local avec pour mission :

- Assurer l'interface avec la ville sur les différentes problématiques pouvant concerner les commerces et les attentes des commerçants et des entreprises ;
- Proposer et mettre en œuvre une stratégie de dynamisation ;
- Développer les partenariats ;
- Identifier de nouveaux axes d'intervention
- Participer à l'animation de la concertation des habitants et acteurs locaux et à la communication
- Évaluer un projet de développement.

### **Profil souhaité :**

- Formation supérieure en développement territorial (développement local, aménagement du territoire, économie, commerce, urbanisme/architecture) : BAC + 5 à minima
- Qualités relationnelles avérées et aptitude au travail partenarial
- Maîtrise du mode projet
- Connaissance du fonctionnement administratif, financier, juridique et décisionnel des collectivités territoriales
- Sens de la diplomatie et de la négociation
- Force de propositions
- Grande disponibilité

### **Ingénierie externe :**

Accompagnement du Bureau d'Études pour la réalisation du plan guide et d'un plan d'actions.

(cf cahier des charges joint à la présente convention).

## **4.2 Mutations d'îlots stratégiques du centre-bourg :**

La Région apportera un soutien aux opérations de mutation des îlots repérés comme stratégiques, dans le cadre de sa politique en faveur de la revitalisation des centres ville/centres-bourgs adoptée le 12 avril 2019, de la politique contractuelle et de ses politiques sectorielles. Certains îlots pourront bénéficier d'une mobilisation régionale au titre de la participation au déficit de l'opération, après concertation avec les partenaires financiers du projet.

### **4.3 Soutien à l'adaptation du commerce et de l'artisanat, aux mutations du secteur en centre-bourg**

La Région apportera un soutien aux opérations éligibles dans le cadre de sa politique en faveur de la revitalisation des centres villes/centres-bourgs adoptée le 12 avril 2019, de la politique contractuelle et du règlement d'intervention des aides régionales aux entreprises.

Dans le cas de la mise en place d'une action collective de proximité/opération collective de modernisation à l'échelle du contrat de territoire une attention particulière et une stratégie spécifique devra être opérée en prenant en compte les problématiques du centre-ville de Pons.

### **4.4 Soutien au travers de projets innovants favorisant l'émergence de nouvelles formes d'activités, de commerces et de services de centralité**

Plus largement le Conseil régional pourra soutenir des projets d'investissements destinés à promouvoir l'innovation et l'expérimentation d'activités ou de services nouveaux susceptibles de participer au renouvellement du centre. Ces projets peuvent concerner des pépinières commerciales ou artisanales, boutiques à l'essai, espaces de valorisation et commercialisation en circuits courts, tiers-lieux...

La Région apportera un soutien aux opérations éligibles dans le cadre de sa politique en faveur de la revitalisation des centres villes/centres-bourgs adoptée le 12 avril 2019, de la politique contractuelle et/ou de ses politiques sectorielles régionales.

### **4.5 Mobilisation des politiques sectorielles régionales**

La mise en œuvre du projet de revitalisation nécessite des moyens spécifiques. C'est tout le sens des dispositions adoptées par la Région le 12 avril 2019. Cette politique complète et s'inscrit dans le cadre des politiques contractuelles régionales en faveur de la cohésion territoriale. Les soutiens régionaux ont vocation à figurer au contrat de dynamisation et de cohésion du territoire.

Pour autant, nombre de politiques régionales dites sectorielles peuvent contribuer à soutenir des projets qui participent à la revitalisation du centre-ville de Pons. Aussi, sans exhaustivité et au regard des projets qui seront mis en œuvre, les politiques régionales suivantes pourraient être mobilisées :

- Habitat/logement/foncier
- Tourisme/Patrimoine
- Culture
- Mobilité
- Formation
- ...

Les projets relevant des politiques sectorielles régionales seront priorités afin de renforcer la mise en synergie des actions dans le temps au profit du territoire.

## **5- Durée**

La présente convention est conclue pour une durée de 4 ans à compter de la date de signature.

A l'issue et au regard de la mise en œuvre générale du projet, de l'évaluation conduite, et si les Parties en émettent le souhait, la présente convention cadre pourra être révisée et prolongée dans le cadre des politiques régionales en vigueur.

## **6- Modalités d'attribution des soutiens régionaux**

Pour chacune des opérations relatives aux axes stratégiques opérationnels qui peuvent relever d'un soutien financier, une demande de subvention individualisée sera effectuée par le porteur de projet et sera soumise à la décision de la Commission permanente du Conseil régional.

## **7- Suivi et évaluation**

Le suivi et l'évaluation du projet s'effectuera dans le cadre des instances mises en place par la Commune et la CC et plus particulièrement le Comité de pilotage.

## **8- Clause de publicité**

La commune de Pons et la CC mentionneront le soutien apporté par la Région au projet de revitalisation et ses actions dans le cadre de la présente convention. Le logo régional pourra être utilisé à cet effet sur tout document d'information et de communication concerné.

## **9- Résiliation**

En cas de non-respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié de plein droit par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

AR PREFECTURE

017-200041523-20210929-DEL85\_2021-DE  
Reçu le 11/10/2021

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires originaux, le

Pour la Commune de Pons

**Le Maire**

Pour la Communauté de  
communes de Haute  
Saintonge

**Le Président**

Pour la Région Nouvelle-  
Aquitaine

**Le Président**

**Jacky BOTTON**

**Claude BELOT**

**Alain ROUSSET**